CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2021

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

COMPTE-RENDU

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 septembre 2021, s'est réuni le mercredi 8 septembre 2021 à 20 H 30, Grande Salle - Maison du Temps Libre à La Ferrière.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

21-092 Budget Commune / Admission en non-valeur - créances éteintes

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'admission en non-valeur/créances éteintes les créances référencées.
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront prévus par décision modificative.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

21-093 Budget Commune / Décision modificative n°1 au BP 2021

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative N°1 du budget principal tel que ci-dessous :

Section de fonctionnement

Désignation	BP 2021	Dépenses		Recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
6541 - créances admises en non valeur	0,00 €		250,00 €		
6542 - créances éteintes	0,00 €		250,00 €		
657362 - CCAS	6 000,00 €	6 000,00 €			
chapitre 65 - autres charges de gestion courante	*614 031,29 €*	*6 000,00 €*	*500,00 €*		
022 - dépenses imprévues	48 900,00 €		5 500,00 €		
022 - dépenses imprévues	*48 900,00 €*		*5 500,00 €*		
023 - virement à la section d'investissement	594 643,39 €		20 000,00 €		
023 - virement à la section d'investissement	594 643,39 €		*20 000,00 €*		
722 - immo corporelles (travaux en régie)	30 000,00 €				20 000,00 €
chapitre 042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	41 355,22 €				20 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		**6 000,00 €**	**26 000,00 €**	**0,00 €**	**20 000,00 €**
		20 000,00 €		**20 000,00 €**	

L'intégralité des délibérations et des débats seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance

Section d'investissement

Désignation	BP 2021	Dépenses		Recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €		18 820,90 €		
10222 - reversement de FCTVA	20 000,00 €	18 820,90 €			
chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserve	*20 000,00 €*	*18 820,90 €*	*18 820,90 €*		
21312 - bâtiments scolaires			6 900,00 €		
21318 - autres bâtiments publics			13 100,00 €		
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	41 355,22 €		20 000,00 €		
021 - virement de la section de fonctionnement					20 000,00 €
021 - virement de la section de fonctionnement	594 643,39 €				*20 000,00 €*
21531 - réseaux d'eau			*15 500,00 €*		
OP 27 - Complexe sportif	528 755,13 €		*15 500,00 €*		
2188 - autres immo corporelles			*8 000,00 €*		
OP 33 - CTM			*8 000,00 €*		
2031 - frais d'études		*23 500,00 €*			
OP 30 - Bâtiments		*23 500,00 €*			
TOTAL INVESTISSEMENT		**42 320,90 €**	**62 320,90 €**	**0,00 €**	**20 000,00 €**
		20 000,00 €		**20 000,00 €**	

21-094 Bail de location / Maison 75 rue Nationale

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de bail à intervenir avec Mme BOURCIER Vanessa
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de location avec l'intéressée et tous documents s'y rapportant.

21-095 Budget « ZAC du Plessis » / Réalisation d'un emprunt moyen terme

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir la proposition du crédit agricole pour un montant de 1 300 000€ au taux de 0.34% pour une durée de 4 ans.
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont prévus sur le budget annexe ZAC du Plessis.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

21-096 Rapport des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration de la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée - Année 2020

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration de la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.

21-097 Plan de relance / Appel à projets pour les jardins partagés et collectifs - Demande de subvention

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération et les modalités de financement.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter la DDTM 85 dans le cadre de l'appel à projets sur les jardins partagés, à déposer le dossier de demande de subvention, et à signer tout document s'y rapportant.
- **INDIQUE** que le plan de financement est indicatif et susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution du dossier, tant en dépenses qu'en recettes.

21-098 Création d'un pôle culturel et associatif sur le site de l'ancienne mairie / Validation du Programme

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE et ADOPTE** le programme présenté par Monsieur le Maire pour un estimatif des travaux (bâtiment et espaces extérieurs) de 1 754 300,00 € HT.
- **DECIDE** de lancer la procédure de consultation pour le choix du maître d'œuvre.
- **DECIDE** de lancer les différentes procédures de consultation pour les autres intervenants.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer les différentes procédures de mise en concurrence.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre des différentes procédures de passation et lui donne notamment tous pouvoirs pour le choix des candidats admis à présenter une offre en cas de procédure restreinte.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout autre document nécessaire à la bonne réalisation de cette opération,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget 2021.

21-099 Transformation du pôle culturel actuel en Hôtel de Ville / Validation du Programme

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE et ADOPTE** le programme présenté par Monsieur le Maire pour un estimatif des travaux (bâtiment et espaces extérieurs) de 1 758 730,00 € HT.
- **DECIDE** de lancer la procédure de consultation pour le choix du maître d'œuvre.
- **DECIDE** de lancer les différentes procédures de consultation pour les autres intervenants.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer les différentes procédures de mise en concurrence.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre des différentes procédures de passation et lui donne notamment tous pouvoirs pour le choix des candidats admis à présenter une offre en cas de procédure restreinte.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout autre document nécessaire à la bonne réalisation de cette opération,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget 2021.

21-100 SyDEV / Convention pour réalisation d'une opération de rénovation d'éclairage

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la convention relative à la réalisation d'une opération de rénovation d'éclairage n°L.RN.089.21.102 proposée par le SyDEV, fixant les modalités techniques et financières de cette opération pour un montant de participation de 12 583,00 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir fixant les modalités techniques et financières de cette opération,

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

21-101 SyDEV / RD 160 - Convention pour réalisation d'une opération de signalisation lumineuse

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la convention relative à la réalisation d'une opération de signalisation lumineuse n°L.AS.089.21.001 proposée par le SyDEV, fixant les modalités techniques et financières de cette opération pour un montant de participation de 1 480,00 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir fixant les modalités techniques et financières de cette opération,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

21-102 Lotissement « Les Hauts de la Pironnière » / Dépôt du permis d'aménager

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif du lotissement « Les Hauts de la Pironnière ».
- **HABILITE** Monsieur le Maire à déposer la demande de permis d'aménager correspondante.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

21-103 Département de la Vendée / Convention de partenariat dans le cadre de l'organisation d'un concert de l'opération « Vendée, Musique & Patrimoine » 2021

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat à intervenir avec le Département de la Vendée dans le cadre du concert de Rocio MARQUEZ – (flamenco) le samedi 25 septembre 2021 sur le site de l'étang du Plessis Bergeret dans le cadre de l'opération « Vendée, Musique & Patrimoine 2021 » réalisée par le Département de la Vendée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces se rapportant à cette opération.

21-104 Avenant n°2 à la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la collectivité à intégrer la Convention Territoriale Globale 2017-2020, en anticipation de l'échéance de son Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).
- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un(e) adjoint(e), à signer l'avenant n°2 à la Convention Territoriale Globale et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

21-105 La Roche sur Yon Agglomération / « Développement de l'attractivité du centre bourg en favorisant la sécurité des voies, les déplacements doux et l'accessibilité » - Demande de Fonds de concours

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération et les modalités de financement.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'enveloppe de fonds de concours, à déposer le dossier de demande de subvention, et à signer tout document s'y rapportant.
- **INDIQUE** que le plan de financement est indicatif et susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution du dossier, tant en dépenses qu'en recettes.

21-106 La Roche sur Yon Agglomération / Pacte de Gouvernance 2021/2026

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le pacte de gouvernance tel que proposé en annexe ;
- **PRECISE** que ce texte, tel que joint à la présente délibération, sera adopté définitivement par le Conseil d'agglomération au terme de la consultation des communes membres.

21-107 La Roche sur Yon Agglomération / Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme- Approbation du rapport définitif de la CLECT sur l'évaluation des charges nettes transférées

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport définitif de la CLECT sur le coût des charges nettes transférées de la compétence « Plan local d'urbanisme » à La Roche-sur-Yon Agglomération ci-annexé ;
- **APPROUVE** la refacturation au réel de La Roche-sur-Yon Agglomération vers les communes des révisions de PLU prescrites par les communes avant le 1er juillet 2021 ;
- **APPROUVE** la refacturation au réel de La Roche-sur-Yon Agglomération vers les communes des évolutions des PLU communaux hors révision (modifications, modifications simplifiées, mise en compatibilité, mise à jour, etc.) le temps de l'élaboration du PLUi ;
- **PREND ACTE** que des délibérations concordantes de la commune et de l'EPCI sont nécessaires pour fixer le montant révisé de l'attribution de compensation en fonctionnement à compter du 1er janvier 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

21-108 La Roche sur Yon Agglomération / Adhésion à un groupement de commandes - Missions d'assistance et de conseils juridiques

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de groupement de commandes,
- **ACCEPTE** les termes de la convention de groupement, précisant les missions de La Roche-sur-Yon Agglomération en tant que coordonnateur du groupement,
- **PREND ACTE** de la procédure adaptée qui sera engagée dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes, et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier,
- **AUTORISE** La Roche-sur-Yon Agglomération, coordonnateur du groupement, à attribuer et à signer les marchés au nom et pour le compte du groupement de commandes.

21-109 Personnel / Création d'un poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer 1 emploi temporaire :
  - Motif du recours à un agent contractuel : article 3-1, 1° (accroissement temporaire d'activité) de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
  - Durée du contrat : 1 jour
  - Temps de travail : temps non complet 20h30 à 23h30
  - Nature des fonctions : SSIAP 1
  - Niveau de recrutement : catégorie hiérarchique B, cadre d'emploi des techniciens territoriaux
  - Niveau de rémunération : Indice brut 372 du grade de recrutement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget, chapitre 012.

21-110 Personnel / Création d'un poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer 1 emploi temporaire :
  - Motif du recours à un agent contractuel : article 3-1, 1° (accroissement temporaire d'activité) de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
  - Durée du contrat : 10.2 mois (du 1er septembre 2021 au 5 juillet 2022 inclus)
  - Temps de travail : temps non complet à 31.5/35ème
  - Nature des fonctions : ATSEM
  - Niveau de recrutement : catégorie hiérarchique C, cadre d'emploi des adjoints techniques
  - Niveau de rémunération : Indice brut 354 du grade de recrutement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget, chapitre 012.

21-111 Personnel / Création d'un poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer 1 emploi temporaire :
  - Motif du recours à un agent contractuel : article 3-1, 1° (accroissement temporaire d'activité) de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
  - Durée du contrat : 12 mois
  - Temps de travail : temps non complet à 12.25/35ème
  - Nature des fonctions : agent de restauration scolaire
  - Niveau de recrutement : catégorie hiérarchique C, cadre d'emploi des adjoints techniques
  - Niveau de rémunération : Indice brut 354 du grade de recrutement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget, chapitre 012.

21-112 Personnel / Mise à jour du tableau des effectifs

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à la majorité (6 abstentions de MOREAU Marie-Claude, TANGUY Marie-Hélène, CHARRON Christian, RAMBAUD Franck, BUGEL Dominique, POIRAUD Nadège), approuve la création et la suppression des postes suivants :

- Création de 2 postes d'agents de maitrise à temps complet et suppression de 2 postes d'adjoints techniques principaux de 1ère classe à temps complet dans le cadre de la promotion interne 2021, à compter du 9 septembre 2021,
- Création d'un poste d'agent de maitrise à temps non complet pour 23.5/35ème et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet pour 21.5/35ème dans le cadre de la promotion interne 2021, à compter du 9 septembre 2021,
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet pour 29/35ème à la suite du changement de poste d'un agent de restauration scolaire vers le poste d'ATSEM qui se libère et suppression du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet pour 12.25/35ème précédemment occupé par cet agent, à compter du 9 septembre 2021,
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à la suite de la mutation d'un agent de l'EHPAD en remplacement d'un agent qui fait valoir ses droits à la retraite et suppression d'un poste

d'adjoint technique territorial à temps non complet pour 7/35ème précédemment occupé par cet agent, à compter du 1er octobre 2021,

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à la suite d'un changement de missions d'une ATSEM pour un poste d'animation à la bibliothèque et l'école des sports ainsi que de l'entretien de bâtiments suite à la création d'un poste et suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 30/35ème, à compter du 9 septembre 2021,
- Suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet pour 30/35ème qui n'est plus pourvu, à compter du 9 septembre 2021,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet qui n'est plus pourvu, à compter du 9 septembre 2021.

21-113 Désignation de la salle des délibérations du Conseil Municipal

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** que la grande salle de la Maison du Temps Libre, qui répond aux obligations d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, sera désormais le lieu habituel pour les délibérations du Conseil Municipal.
- **PRECISE** que cette délibération prend effet à compter du 9 septembre 2021.